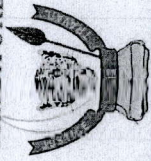


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRÉFATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 128/2023

A la SOCIÉTÉ ARCHE SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/FNPSS/DG/Tx/CGPMP-SP/2018, conclu avec le Fonds National de Promotion et de Service Social, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent cinquante-trois millions cent vingt mille huit cent nonante-sept, soixante centimes (CIEF 153 120 897,60) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais un million septante-un mille huit cent quarante-six, vingt-huit centimes (CDF 1 671 846,28).

Fait à Kinshasa le 19/07/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

